



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le jeudi 14 octobre 2021

Les décisions de la commission permanente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

La commission permanente du conseil départemental s'est réunie en présentiel le lundi 11 octobre 2021. Voici les principales décisions.

Avenant à la convention départementale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2021

En 2019, le Département de Meurthe-et-Moselle a été retenu parmi les 30 départements démonstrateurs de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. La convention qui en a résulté a été signée le 5 octobre 2020 entre le Département, l'État et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est, en présence d'Adrien TAQUET, secrétaire d'État en charge de l'enfance et de la famille.

Cette stratégie s'appuie sur les actions et expérimentations conduites par les professionnels du Département intervenant dans le domaine de la Protection de l'Enfance (Protection Maternelle et Infantile, Aide Sociale à l'Enfance et Service social), et de l'ensemble des acteurs de protection de l'enfance, tant associatifs qu'institutionnels.

L'avenant financier qui est présenté a pour objet de préciser la participation de l'État versée en 2021 pour la réalisation d'actions inscrites dans le cadre de cette convention et à mener entre le 1^{er} octobre 2021 et le 30 septembre 2022. Le soutien financier de l'État s'élève ainsi à 2 356 696 €. Parallèlement, le Département valorise des actions pour plus de 5 millions d'euros.

40 400 € d'aides au fonctionnement pour deux associations luttant contre la pauvreté

Afin de renforcer les capacités de tou·te·s à agir pour que chacun·e accède à des conditions de vie dignes, de lutter contre les causes de la pauvreté, d'inégalité et d'exclusion et de proposer des alternatives au service du bien commun, le conseil départemental accorde une subvention de 22 600 € à la délégation des Hauts de Lorraine du Secours Catholique et 17 800 € au profit d'Agir Tous pour la Dignité Quart Monde

557 500 € de dotations complémentaires pour le fonctionnement des collèges

Lors de sa session du 28 septembre 2020, l'assemblée départementale a voté les dotations de fonctionnement des collèges et des services de restauration. Elle a également fixé une réserve départementale afin d'attribuer des dotations complémentaires aux établissements scolaires au cours de l'année 2021 pour répondre de manière pertinente et optimisée à leurs besoins. Les dotations se divisent en 2 parties : un montant destiné à compenser la gratuité des repas sur la

période du 3 mai au 5 juillet 2021 et un montant destiné à équilibrer les services restauration et logistique des collèges financièrement fragilisés par les difficultés induites par la crise sanitaire.

77 403 € d'aide à l'approvisionnement en denrées locales dans les collèges meurthe-et-mosellans

L'approvisionnement local de la restauration collective est associé, aujourd'hui, à des enjeux à la fois économiques, sociaux et écologiques. Réaliser des achats de proximité, c'est à la fois proposer à ses convives des repas de qualité, renforcer le lien avec l'agriculture, ses métiers et ses produits et soutenir l'économie locale.

Cette subvention de 77 403 € correspond au versement par le Département à chaque collège d'un montant de 20% du montant global des factures de denrées alimentaires locales (issues des départements de Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges).

Plus de 1,2 M€ de fonds départemental de relance

Lors de la session du 14 décembre 2020, l'assemblée départementale a voté la mise en place du Fonds départemental de relance dans la volonté de renforcer son appui aux territoires dans un contexte dégradé par la crise sanitaire depuis de longs mois. Ce fonds ouvert aux communes, aux EPCI et élargi aux associations depuis la session de mars 2021, a pour vocation de soutenir des projets locaux n'ayant jusqu'à présent fait l'objet d'aucune autre décision de financement départemental. Ce fonds entend soutenir des projets cohérents avec le Projet départemental et notamment avec ses trois priorités principales (transition écologique, accessibilité des services, solidarité et lien social). 52 dossiers ont été présentés pour l'occasion.

326 000 € consacrés au renouvellement urbain dans le cadre du soutien des quartiers urbains fragiles pour les villes de Toul et Herserange

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Le conseil départemental a décidé de soutenir les collectivités pour financer les opérations structurantes dans ces quartiers dans le cadre de ses dispositifs contractuels et en particulier dans le cadre des Contrats Territoires Solidaires (CTS). Deux projets sont soutenus : 6 000 € à la commune de Toul pour la réhabilitation du système d'éclairage public – avenue des Leuques sur le quartier Croix-de-Metz ; et 320 000€ à la commune d'Herserange conformément à la convention NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) signée en mai 2019.

3 561 141 € attribués à des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) portées par la communauté d'agglomération de Longwy

En tant que délégataire des aides à la pierre, le Département de Meurthe-et-Moselle anime et pilote le dispositif d'amélioration de l'habitat ancien de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Il agit, par délégation, pour le compte du préfet et délivre les aides individuelles aux propriétaires occupants, ou propriétaires bailleurs pour la réalisation de travaux dans leur logement en application du programme d'action voté chaque année. Il valide et signe les conventions de programme (OPAH ou PIG) dont la maîtrise d'ouvrage est portée par les collectivités locales (EPCI ou commune). Sur une période de 3 ans, l'agglomération de Longwy s'engage à atteindre, via l'outil OPAH, la rénovation de 327 logements dans le parc privé. Les engagements financiers sont de 3 457 641 € dont 3 277 101 € pour les travaux au titre des crédits délégués au Département de Meurthe-et-Moselle par l'ANAH ; et 103 500 € par le Département de Meurthe-et-Moselle intégrés dans les 400 000 € annuels versés.

Création d'un poste de médiateur-coordonnateur auprès des gens du voyage

Depuis la signature du schéma départemental des gens du voyage en avril 2018, les services de la Préfecture, de la direction départementale des territoires et du Département travaillent sur la création d'un poste de médiateur. Cette personne devra se positionner en interface entre les représentants des différents groupes, les intercommunalités, les gestionnaires des aires et les services de la Préfecture et du Département.

Il devra anticiper, planifier et coordonner les arrivées et départs des groupes pendant la période des grands passages, suivre les mouvements et les stationnements, faire de la médiation pour désamorcer d'éventuels conflits, réorienter les groupes vers les aires disponibles, et intervenir, le cas échéant, sur des stationnements de taille réduite de ménages semi-sédentarisés. Il participera également aux actions de prévention sur les aires permanentes d'accueil. Le Département s'engage à participer au financement du poste à hauteur de 15 600 € par an, pour la durée de la convention.

Plan France Relance : 912 625 € attribués pour le conventionnement entre l'État (DRAAF) et le Département afin de mettre en place un Projet alimentaire territorial Sud 54

L'État, dans le cadre du Plan France Relance, a lancé, le 3 février 2021, un appel à pour des projets d'investissements dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) pour la mise en œuvre de la mesure « partenariat État/collectivité au service des PAT ».

Cette mesure prévoit de renforcer les actions territoriales en faveur d'une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tou·te·s, par le soutien au développement des PAT.

À ce titre, une convention d'attribution d'une subvention de 912 625,76 € est passée entre l'État, par délégation la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et le conseil départemental. Elle fixe les modalités et engagements réciproques des parties pour la mise en œuvre des projets présentés par les partenaires du PAT Sud 54.

Une convention de partenariat pour participer à Esch Capitale Européenne de la Culture 2022 : 100 000 € attribués

Esch-sur-Alzette (Luxembourg) a été désignée Capitale Européenne de la Culture pour l'année 2022. 10 autres communes luxembourgeoises sont également concernées. Compte tenu de sa dimension (trans-)frontalière, et suite à la position offensive tenue par les territoires frontaliers français, le territoire interdépartemental de la communauté de communes du Pays-Haut Val d'Alzette (comprenant les communes meurthe-et-mosellanes de Thil et de Villerupt) a été associé à la démarche. À l'occasion de cet événement, une programmation culturelle riche rythmera cette manifestation d'envergure. Basés sur un appel à projets lancé en 2019, 130 projets ont été retenus, dont 25 implantés du côté français (spectacle vivant, dispositifs audionumériques, concerts, cinéma, sites Internet, création plastique...).

Compte tenu des enjeux de cette démarche, l'assemblée départementale de Meurthe-et-Moselle a voté une autorisation d'engagement de de crédits de 100 000 euros afin de contribuer financièrement à ces projets.